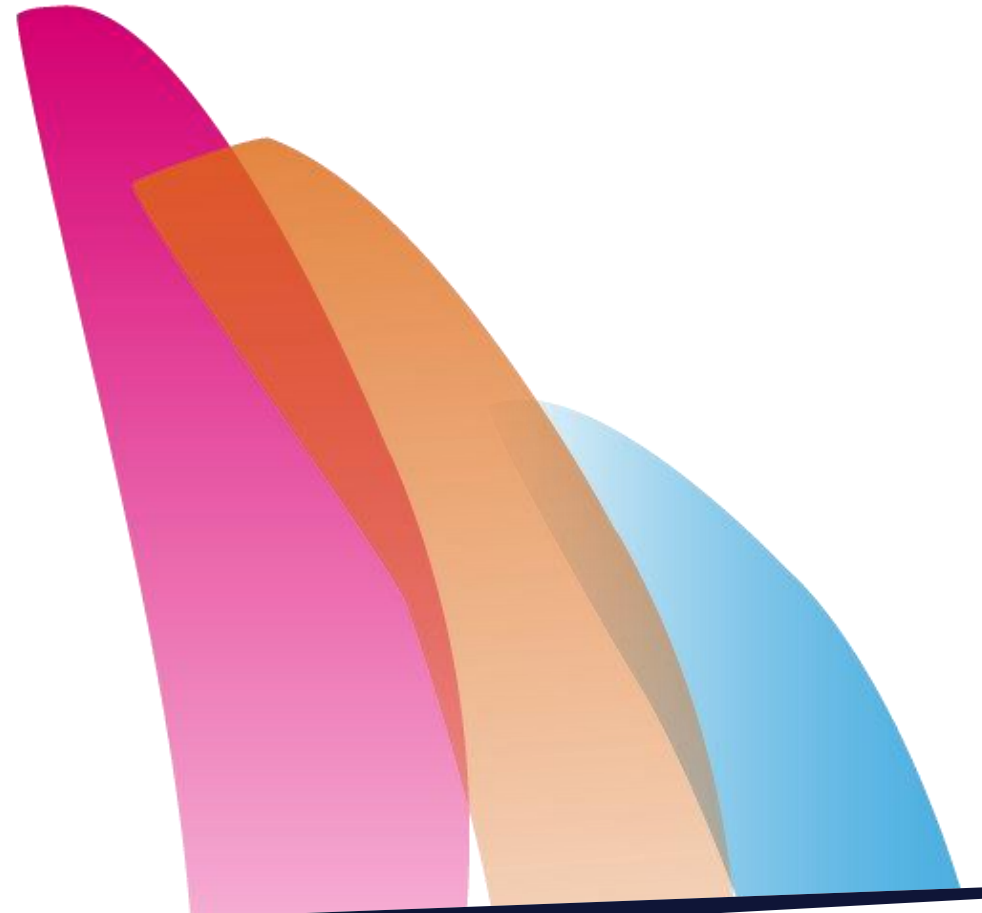




les rendez-vous
de l'économie



**Comment sécuriser son
entreprise et son local
commercial ?**



LES RÉFÉRENTS SÛRETÉ

Johan KAMAN - Référent sûreté de la Gendarmerie

Fabian DINH - Référent sûreté de la Police nationale



Sommaire

- Différence sécurité / sûreté
- Définition de la prévention situationnelle
- Principes de la prévention situationnelle
- Stratégie de défense et ses moyens
- Rôle des référents sûreté

Différence entre sécurité et sûreté

SÉCURITÉ

Prévention et lutte contre les risques accidentels, naturels et technologiques, c'est à dire contre des dangers d'origine non-intentionnelle.

Ex : cyclone, tsunami...

SÛRETÉ

Prévention et lutte contre la malveillance, c'est à dire contre les atteintes volontaires envers des personnes, des biens et des sites.
Ex : violences, vols, dégradations...

**LA SÉCURITÉ PRIME TOUJOURS SUR
LA SÛRETÉ**

● DÉFINITION DE LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE

« La prévention situationnelle recouvre l'ensemble des mesures d'urbanisme, d'architecture ou techniques visant à prévenir la commission d'actes délictueux ou à les rendre moins profitables... »

Loi 2002-1094 du 29 août 2002

Les principes de la prévention situationnelle

La commission d'un acte malveillant suppose la réunion de trois facteurs :

- Un délinquant motivé qui effectue un choix rationnel ;
- Une cible offerte ;
- L'absence d'un gardien compétent (vigilance au sens large).

Les principes de la prévention situationnelle

L'objectif du délinquant

Est-ce que
ça va être difficile ?

Obtenir un **maximum** de gains
en prenant le **minimum de**
risques



Avant le
passage à l'acte

Les principes de la prévention situationnelle

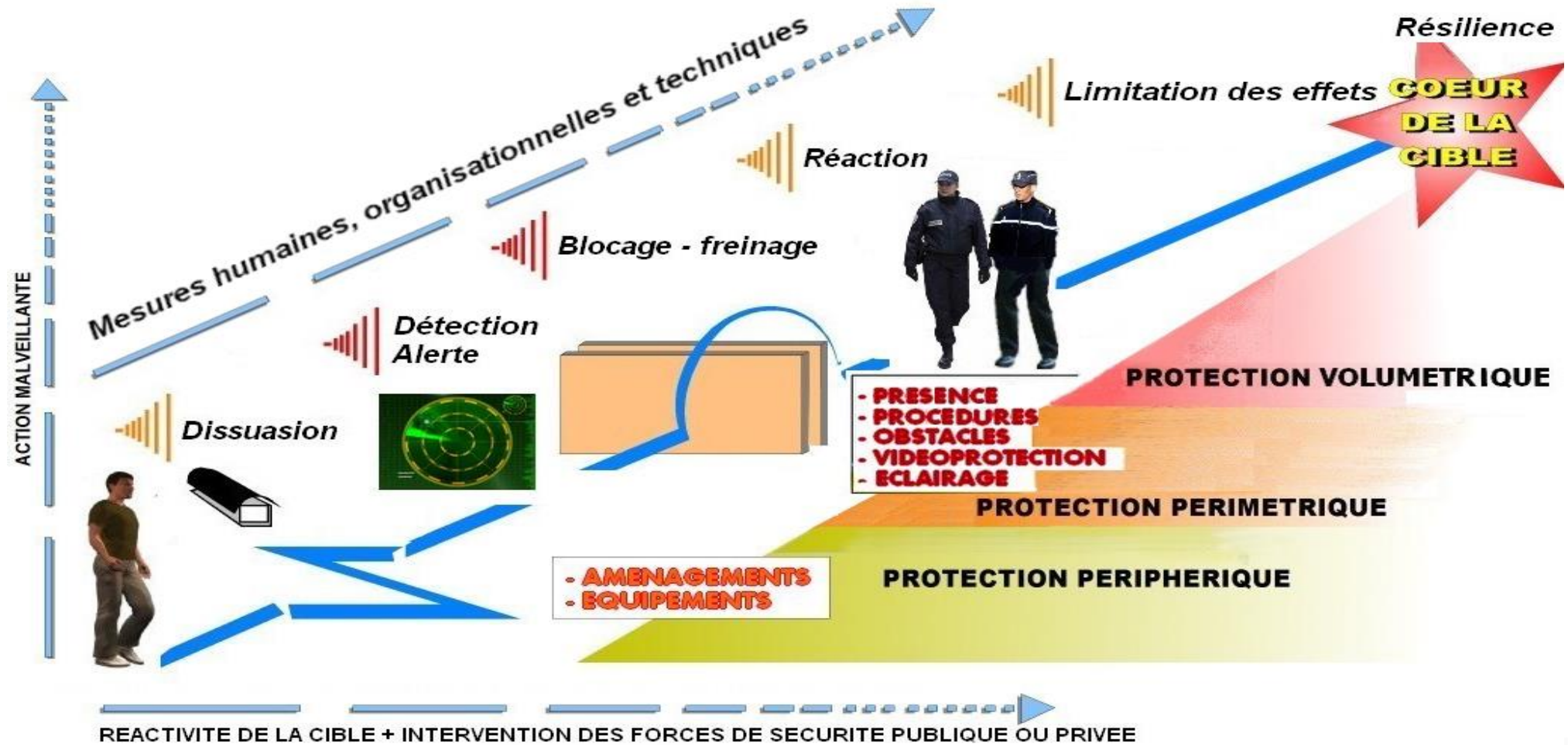
La méthode pour défendre un espace

- Obliger le délinquant à augmenter ses efforts pour arriver à ses fins ;
- Accroître le risque qui pèse sur lui d'être détecté, identifié, arrêté ;
- Diminuer l'intérêt de la cible visée en réduisant les gains potentiels.

Les principes de la prévention situationnelle

Le but de la prévention situationnelle n'est pas de garantir qu'aucun événement malveillant ne puisse arriver, mais de chercher à le prévenir et d'en diminuer les effets ou l'impact s'il se produit.

La stratégie de défense



Les moyens de défense

- MOYENS MÉCANIQUES
- MOYENS TECHNIQUES
- MESURES ORGANISATIONNELLES

RÔLE DES RÉFÉRENTS SÛRETÉ

- Effectuer des études de sûreté ;
- Délivrer des préconisations concernant les moyens Humains, Organisationnels et Techniques ;
- Accompagner les projets, de l'étude à la conception ;
- Siéger aux commissions de sûreté (vidéoprotection, portuaire, aéroportuaire...)
- **NOUS SOMMES UN SERVICE GRATUIT DE L'ETAT**

CONTACTS DES RÉFÉRENTS SÛRETÉ



cptm.comgendnc@gendarmerie.interieur.gouv.fr



dtpn988-referent-surete@interieur.gouv.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Jean-Gaël Granero - Secrétaire général

Ville de Nouméa

Antoine Dongoc - Directeur de la police municipale
de Nouméa



Ville de
NOUMÉA



Les associations d'entreprises

Luc SORLIN - Représentant de l'association
d'entreprises de Numbo

Sonia CRITG - Représentante de l'association
d'entreprises de Ducos

SÉCURITÉ NUMBO



Association Numbo
Développement

Luc SORLIN - Représentant de
l'association d'entreprises de Numbo





Sommaire

1. **Numbo et ses environs, une zone sensible**
2. **L' Association Numbo Développement**
3. **Notre dispositif de sureté**
4. **A ce jour, nos difficultés**



NUMBO – Zone sensible



- Presqu'île
- Cuvette 
- Zone sensible 
- Voisinage 
- Accès 

AND – Association Numbo Développement

Association créée en 2022 pour le développement économique de Numbo



Avant les évènements

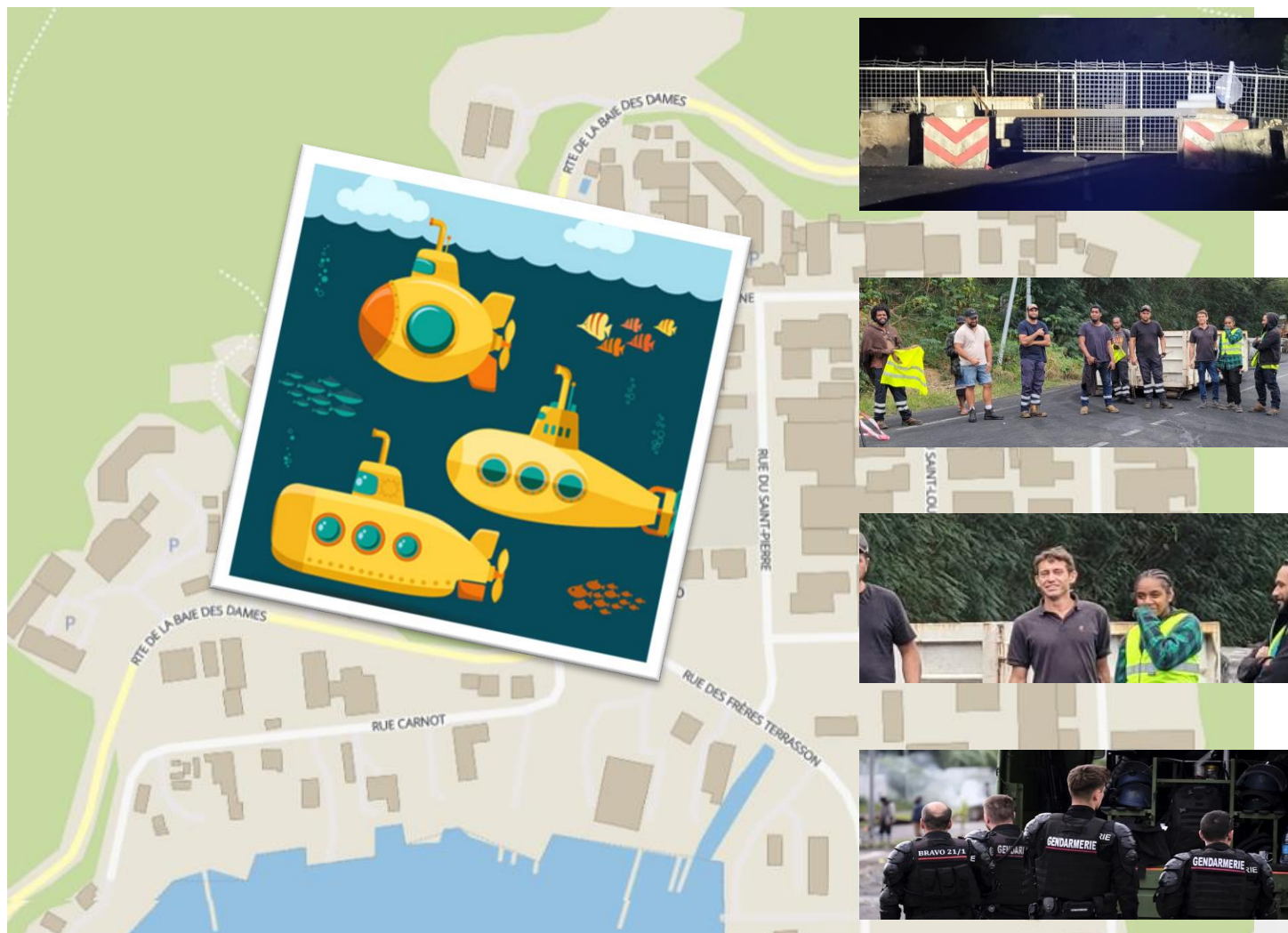
- ✓ Fédération des entreprises de Numbo
- ✓ Dépollution maritime
- ✓ Dépollution terrestre
- ✓ Eclairage public (En cours)
- ✓ Projet Port Numbo

Après le 13 mai

- ✓ Protection de NUMBO et KOUMARU
 - Confrontation avec les assaillants
 - Mise en place de barrages et garde h24
 - Fédération de tous les riverains de la zone
 - Communication propagande
- ✓ Assistance aux forces de l'ordre
- ✓ Assistance aux livraisons maritimes (Carburants)
- ✓ Mise en place de navettes maritimes
- ✓ Ravitaillement des habitants et entreprises
- ✓ EVASAN (Urgences 2 accidents graves et dialyse)
- ✓ Mise en place d'un portail
- ✓ Mise en place d'une équipe de surveillance 7j/7 24h/24

Les 5 piliers de notre dispositif de sureté

Pendant les évènements



Un portail

- Avec rétrécissement de voie
- Agile
- Accepté par les FO

Des agents d'accueil H24 7j/7

- Résidents de Numbo
- Jeunes et sans emploi

Un superviseur

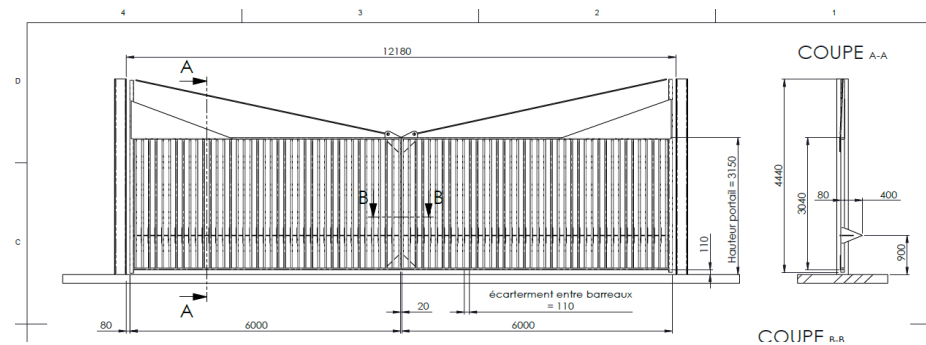
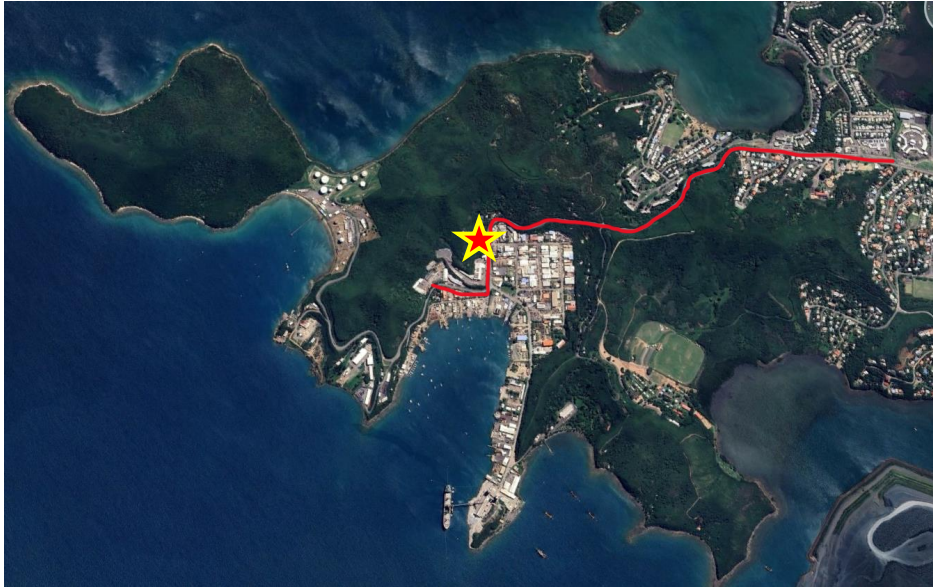
- Recruté parmi les responsables des entreprises

Un contact privilégié avec les FO

Basé sur la **dissuasion** le contact et le dialogue (Non armé, apolitique, multiethnique)

A ce jour...

Evolution de notre portail



A ce jour...

Nos difficultés

- Désengagement des entreprises de Numbo
- Manque de reconnaissance de certaines entreprises
- Pas les moyens de financer notre sécurité sur du long terme
- Pas de plan précis en cas de récurrence

ADED



Association de développement économique de Ducos

Sonia CRITG - Représentante de l'association
d'entreprises de Ducos

Sommaire

1. Vision sécuritaire globale
2. Dispositif terrain mis en œuvre
3. Professionnel en sécurité pour une protection active et immédiate
4. Deux mois de mise en œuvre

1.

Une vision sécuritaire globale



Une vision sécuritaire globale

Objectif sécuritaire

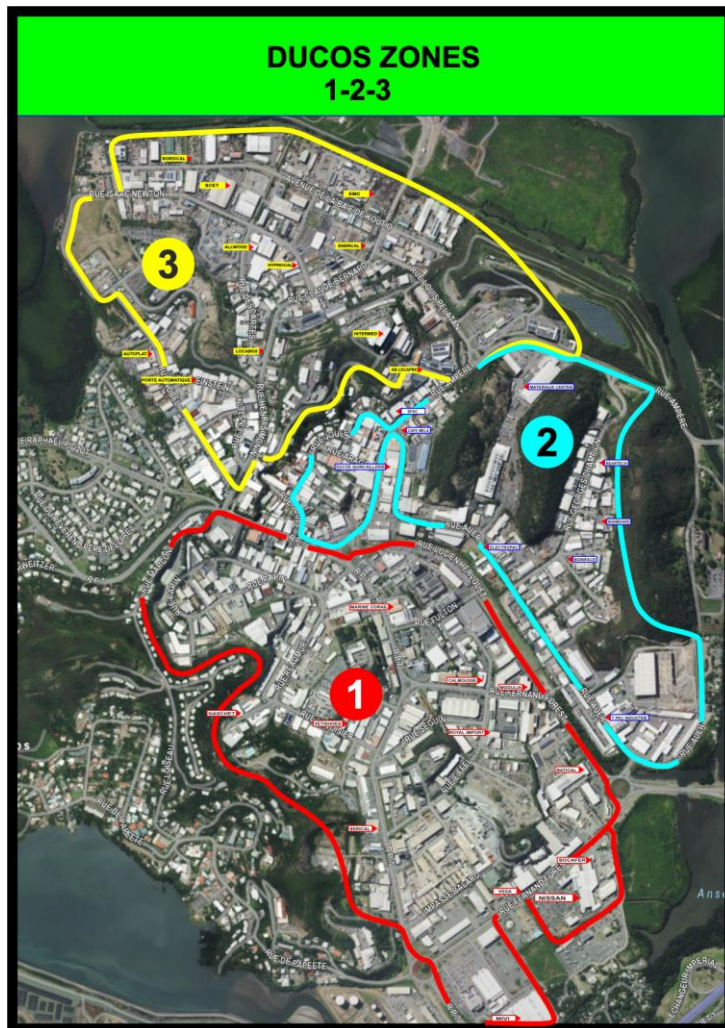
1. Participer à la sécurité des entreprises affiliées à l'ADED via des rondes de sites en sites.
2. Créer une synergie avec le rôle crucial des FDO.
3. Cumuler la prévention incendie et le professionnalisme du métier de la sécurité.
4. Collecter et partager les informations de terrain avec la force public.
5. Rassurer les entrepreneurs par une initiative privée indispensable au vu du contexte actuel

2.

Le dispositif terrain mis en oeuvre
actuellement

2. Le dispositif terrain mis en oeuvre actuellement

Compartimentage de DUCOS en trois zones



Matériels

1. Véhicules en mouvement

- 3 voitures en circulation de 20h à 6h
- Véhicules identifiables par la sérigraphie « HWS »

2. Agents de Sécurité

- 2 agents par véhicule
- Vêtements identiques et des brassards réfléchissants « sécurité »



3. Équipements de Sécurité :

- Moyens de lutte contre l'incendie : Extincteurs, couvertures anti-feu
- Trousse de premiers secours par vét

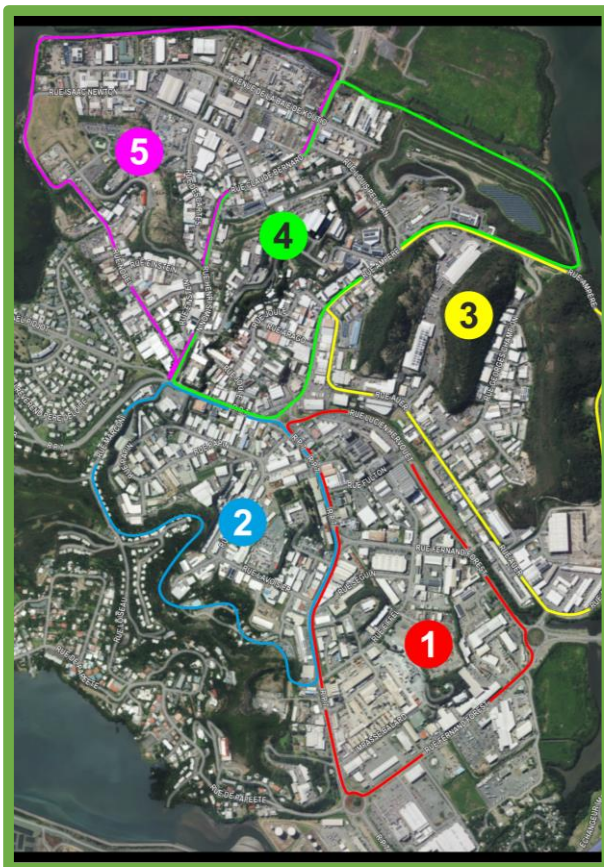


3.

Professionnel en sécurité pour une
protection active et immédiate

3. Professionnel en sécurité pour une protection active et immédiate

Un maillage de Ducos améliorer



1 Continuité

Souligner l'importance d'une présence constante et rapprochée entre les sociétés.

Assurer une surveillance permanente de site en site.

3 Anticipation

Agir en amont pour prévenir ou limiter les risques.

Intervenir rapidement face à un départ d'incendie et en détectant les tentatives d'intrusion.

Protéger les intérêts de ses adhérents.

2 Expertise

Déployer des professionnels aguerris pour assurer une intervention rapide et maîtrisée en toute situation.

Garantir, grâce à leur formation spécialisée, une réactivité optimale

4 Synergie

La sécurité globale de Ducos est un enjeu économique majeur où chaque initiative compte.

L'ADED, par son action sécuritaire, favorise un climat de confiance propice à la reprise économique.

4.

Deux mois de mise en œuvre

4. Deux mois de mise en oeuvre

Nécessité d'un bilan pour affiner nos perspectives



Axes de suivi pour un premier retour d'expérience

- **Fréquence et efficacité des interventions** : Mesurer la réactivité et la gestion des incidents pour évaluer les procédures en place.
- **Adaptation des procédures de communication** : Vérifier l'efficacité du contact via WhatsApp et identifier les ajustements nécessaires pour fluidifier les échanges.
- **Impact perçu par les entreprises adhérentes** : Recueillir les premières impressions des entreprises sur l'amélioration de la sécurité.
- **Zones de vigilance et fréquence des rondes** : Analyser les besoins de renforcement dans certaines zones ou horaires en fonction des tendances observées.
- **Incidents récurrents** : Identifier les types d'incidents fréquents pour ajuster les moyens et anticiper les besoins en prévention.
- **Retour des équipes de surveillance** : Intégrer les retours des agents pour améliorer les processus opérationnels et la coordination avec les partenaires.

Aide à la sécurisation des entreprises – province Sud

Claire BARANCOURT - Directrice adjointe de la direction du développement économique et du tourisme de la province Sud

AGIR POUR
L'AVENIR



Contexte

- Un texte adopté en 2018 suite à des actes de vandalisme contre les commerces.
 - 205 aides accordées pour un montant de 74 millions de F CFP
- Un dispositif **évolutif**, qui a été modifié au fil des années :
 - Liste des dépenses éligibles
 - Liste des activités éligibles
 - Autres modalités
- Un dispositif mis en œuvre jusqu'au 1^{er} janvier 2026.
- Une instruction en lien avec les référents sûreté.



Bénéficiaires du dispositif

Acteurs économiques en province Sud :

Les commerces

- Dont la surface totale des locaux est inférieure à 350 m².



Les activités médicales, paramédicales ou sociales



Les associations



- Soumises à l'impôt sur les sociétés
- Exerçant de manière habituelle une activité commerciale

Les entreprises industrielles

- Qui relèvent de la section « industrie manufacturière »
- Dont la surface totale des locaux est inférieure à 350 m².



Les autres bénéficiaires

- Restauration rapide
- Soins de beauté
- Coiffure



Les restaurants

- Dont la surface totale des locaux est inférieure à 350 m².



Les hébergements

- Pour l'aide à l'accessibilité PMR uniquement
- Capacité max de 10 lits



Mise en œuvre du dispositif

Montant de l'aide

L'aide ne peut excéder 50 % du coût total des dépenses éligibles.

Limite d'un million de francs CFP.

Durée du dispositif

Dispositif adopté à l'APS du 26 avril 2018
Fin → 1/1/2026, dépôt des demandes 30/9/2025

Condition

Aucune aide ne peut être attribuée si les investissements concernés ont été effectués avant la date du dépôt de la demande d'aide.

Spécificité du calcul de l'aide

Si cambriolage nécessitant le remplacement ou la réparation de matériels de sécurité préexistants → le montant des dépenses éligibles sera calculé :

= montant travaux à réaliser –
indemnisation assurance

Dépenses éligibles

Sont éligibles les études et les matériels amortissables installés par un professionnel garantissant que le matériel répond aux spécifications techniques et aux normes en vigueur.

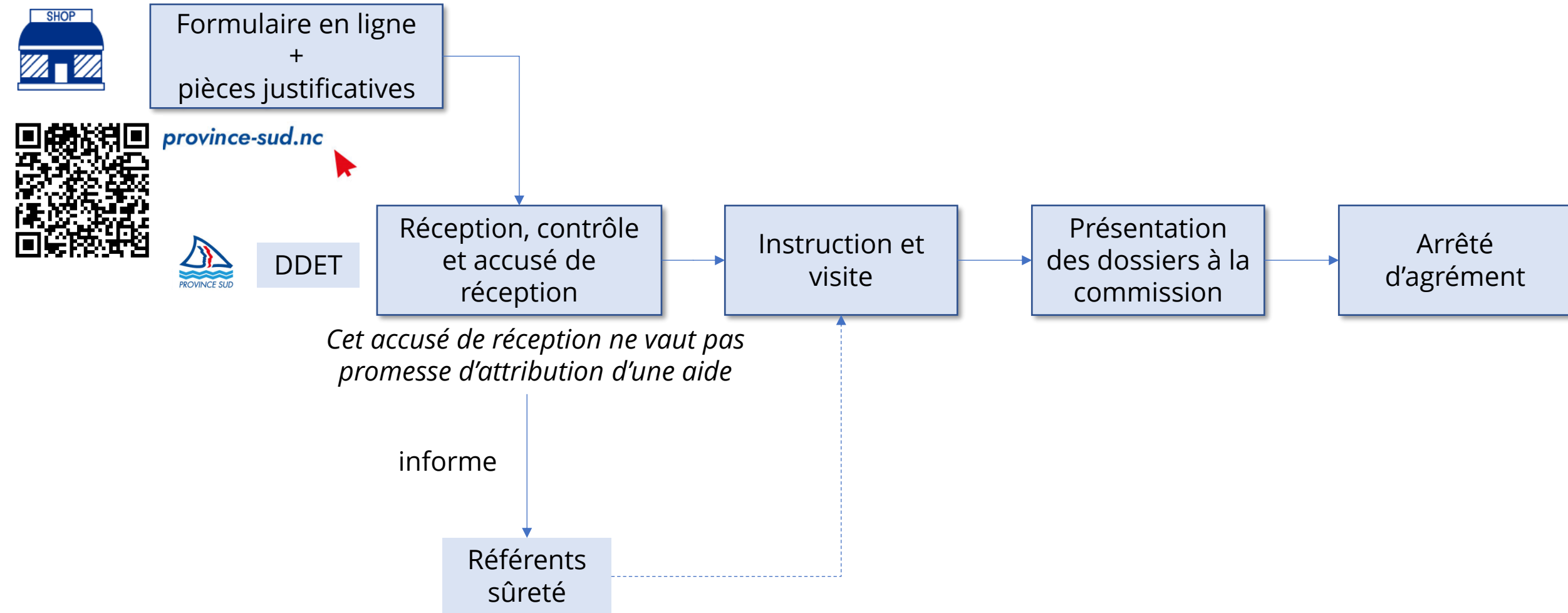
Prestations et matériels éligibles

- Etude préalable de sûreté
- Coffre-fort (encastré ou scellé si <500kg)
- Serrure
- Cylindre
- Verrou
- Porte ou Bloc-porte à âme pleine / renforcé / blindé
- Les systèmes de vidéo protection
- Système d'alarme périmétrique ou volumétrique
- Système de déclenchement à distance pour l'ouverture et la fermeture des portes
- Appareil de distribution de tabac sécurisé
- Vitre anti-vandalisme ou anti-effraction
- *Filtres retardateurs d'effraction*
- Sur les parties vitrées, grille ou volet métallique ou barreaux scellés avec un écartement maximum de 12 cm
- Rideau métallique avec système anti-dégondage
- Matériel renforçant les rideaux métalliques
- Borne, muret, bloc de béton
- Système d'éclairage périmétrique
- Mesures de renforcement des toitures

Sont exclus :

- toutes les armes, y compris les paralyseurs
- la dépose des anciens matériels de sûreté, les réparations et remises en fonctionnement des matériels de sûreté déjà installés
- les systèmes offensifs de protection active tels que les fumigènes et gaz, à l'exception des diffuseurs de brouillard
- les matériels connexes (accessoires non indispensables au fonctionnement du matériel), ainsi que les abonnements liés aux matériels éligibles
- les portes automatiques, les portes et fenêtres à bascule ou à battants

Démarche



Un Numéro Vert gratuit est à la disposition des entrepreneurs pour leur apporter assistance et conseil

Contactez-nous !



plus d'informations sur

www.cci.nc

MERCI DE VOTRE ATTENTION

